

Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques

Territoire d'activités: La province de Québec

Anik Bastien, PA LEED BD+C et O+M
7464, route Marie-Victorin, Lotbinière, Qc G0S 1S0
(514) 625-2340

BAC en design d'intérieur et DESS en gestion et développement durable. Experte en bâtiments durables depuis plus de 10 ans, spécialiste en certification LEED dans le domaine commercial et institutionnel.

Général :

Tel qu'indiqué dans le mémoire de la Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière : « Se doter d'un plan plus ambitieux et complet que ce qui est proposé et qui mènera rapidement le Québec à la carboneutralité (zéro émission nette). » Le plan devrait être réalisé par les acteurs et spécialistes dans chaque domaine d'action, un tel plan est déjà en rédaction par le Front commun pour la transition énergétique.

1. Électrification :

À la question 1.2 Quels seraient les potentiels d'efficacité énergétique inexploités au Québec :

- a. Les bâtiments existants et vieillissants : les bâtiments existants consomment beaucoup d'énergie (le bâtiment est généralement reconnu comme responsable du 1/3 des émissions de GES en Amérique du Nord), mais c'est aussi un des secteurs où il est le plus facile et économique de faire des réductions. Une roue positive pourrait être instaurée, c'est-à-dire que les économies d'énergie pourraient servir à financer d'autres économie d'énergie, et ainsi de suite. Certaines compagnies se spécialisent déjà là-dedans (plusieurs écoles ont bénéficié de tels services), mais ça prendrait une action provinciale et concertée, sur le parc immobilier existant privé et public.
- b. Les véhicules électriques : les véhicules électriques permettent de maintenir de l'argent dans la province, c'est en soi une source de revenu supplémentaire qui devrait être utilisée pour générer davantage d'économie d'énergie (principe de la roue positive), il faut donc pousser cette transition. De plus, les véhicules électriques pourraient être utilisés comme banque de batterie dans les bâtiments institutionnels et commerciaux pour participer à la gestion de la pointe en électricité, générant ainsi encore plus de retombées économiques pouvant être réinvesties (principe de la roue positive). Voir le livre Reinventing Fire du Rocky Mountain Institute pour un supplément d'idées dans ce domaine.

2. Aménagement du territoire et adaptation :

À la question .1 Quelles orientations et quelles mesures structurantes devraient être priorisées afin d'atteindre les objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques :

- c. Appliquer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin d'empêcher de développement immobilier sur les terres agricoles. Nous voyons de plus en plus de développements immobiliers (développeur) sur des terres agricoles, certains sur des terres agricoles de première qualité. Cela est inacceptable. C'est inacceptable, car nous perdons des terres agricoles importantes, car cela favorise l'étalement urbain, car cela participe à la dévitalisation des coeurs villageois, car ces quartiers sont généralement loin des services, car cela participe au morcellement du territoire (impact direct sur la biodiversité), car cela participe à augmenter l'émission de GES liés aux transports, car, à moyen terme, ces quartiers risquent de devenir des quartiers défavorisés.

Conclusion : Bien que ces recommandations puissent sembler très précises, celles-ci représentent mon domaine d'expertise. Je crois sincèrement que ces actions sont essentielles pour la réussite d'une transition vers la carboneutralité, les propositions a et b permettant de dégager une partie de l'argent pour le faire.